



# ABSORBANT UNIVERSEL

**PRODUITS VISÉS:**

T-SC100-M	T-SC200-M3	T-SC4646-M	T-SCDTC-M	T-SCKIT23-M
T-SC100-M3	T-SC305-M	T-SC81-M	T-SCSIR-M	T-SCKIT38-M
T-SC122-M	T-SC41-M	T-SC81-M3	T-SCSIR90-M	T-SCKIT120-M
T-SC200-M	T-SC41-M3	T-SCBSM-M		T-SCKIT240-M

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE****1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Type de produit .....Tissu  
 Nom du produit .....Absorbant universel  
 Synonymes .....Boudin, coussin, coussinet, rouleau ; non tissé

**1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/du mélange ..... Conçu pour absorber tous les types de liquide (à base d'eau et d'huile). Non recommandé pour les liquides agressifs tels que les acides et les bases. À usage professionnel uniquement.

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune information supplémentaire

**1.3 COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

ERIKS, Sevilaweg 75, 3047 AL Rotterdam Tél. : +31 10 245 53 95

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Non classé

**2.1.3 Effets physico-chimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE****2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Pas d'étiquetage applicable

Autres dangers ne contribuant pas

à la classification ..... Une exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.



## ABSORBANT UNIVERSEL

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 SUBSTANCE

Non applicable

#### 3.2 MÉLANGE

NOM	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	%	CLASSIFICATION SELON LA DIRECTIVE 67/548/CEE
Polypropylène	(N° CAS) 9003-07-0 (N° CE) 618-352-4	98.9	Non classé

  

NOM	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	%	CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polypropylène	(N° CAS) 9003-07-0 (N° CE) 618-352-4	98.9	Non classé

Texte complet des phrases R et H : voir la section 16

### SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

#### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins générales	Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
Mesures de premiers soins après inhalation	Ne devrait pas constituer une voie principale d'exposition.
Mesures de premiers soins après contact cutané	Ne devrait pas présenter de danger cutané important dans des conditions d'utilisation normale anticipées.
Mesures de premiers soins après contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et si possible. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Mesures de premiers soins après ingestion	NE PAS provoquer de vomissements. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/effets	Ne devrait pas présenter de danger important dans des conditions d'utilisation normale anticipées.
Symptômes/effets après inhalation	Ne devrait pas constituer une voie principale d'exposition.
Symptômes/effets après contact cutané	Ne devrait pas présenter de danger cutané important dans des conditions d'utilisation normale anticipées.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	Une ingestion est susceptible d'être dangereuse ou d'avoir des effets néfastes.
Symptômes chroniques	Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.



## ABSORBANT UNIVERSEL

### 4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés ..... Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés ..... Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

### 5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Risque d'incendie ..... Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion ..... Le produit lui-même n'est pas explosif.

Réactivité ..... Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### 5.3 CONSEILS POUR LES POMPIERS

Mesures de précaution anti-incendie ..... Être prudent lors de la lutte contre un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie ..... Utiliser un jet ou brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie ..... Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris sans protection respiratoire.

## SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales ..... Aucune mesure particulière requise.

#### 6.1.1 Pour le personnel ne participant pas aux opérations d'urgence

Équipement de protection ..... Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence ..... Évacuer le personnel inutile.

#### 6.1.2 Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection ..... Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence ..... Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone.

### 6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Interdire l'accès aux égouts et eaux publiques.

### 6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour le confinement ..... Contenir et recueillir comme tout solide.

Méthodes de nettoyage ..... Éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un contenant approprié pour élimination.

Contactez les autorités compétentes après un déversement.



## ABSORBANT UNIVERSEL

### 6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Autres dangers lors du traitement ..... Aucun.

Précautions pour une manipulation

sans danger ..... Un rangement et un nettoyage appropriés sont nécessaires au cours du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériau.

Mesures d'hygiène ..... Manipuler en respectant les procédures de sécurité et une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et laver les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail.

### 7.2 CONDITIONS POUR UN STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ ET INCOMPATIBILITÉS ÉVENTUELLES

Mesures techniques ..... Se conformer aux règlements applicables.

Conditions de stockage ..... Conserver/stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles ..... Oxydants forts.

### 7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPÉCIFIQUE(S)

Conçu pour absorber tous les types de liquide (à base d'eau et d'huile). Non recommandé pour les liquides agressifs tels que les acides et les bases. À usage professionnel uniquement.

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

#### POLYPROPYLÈNE (9003-07-0)

Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
République tchèque	Limites d'exposition (PEL) (mg / m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Lituanie	IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (non stabilisé)
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	5,0 mg/m <sup>3</sup>



## ABSORBANT UNIVERSEL

### 8.1.1 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés .....	Bien aérer, en particulier dans les espaces confinés.
Équipement de protection individuelle .....	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Matériaux pour vêtements de protection .....	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains .....	Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux .....	Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps .....	Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire .....	Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
Contrôles de l'exposition de l'environnement .....	Ne pas laisser le produit être rejeté dans l'environnement.
Contrôles de l'exposition du consommateur .....	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

État physique .....	Solide
Couleur .....	Gris ou vert
Odeur .....	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif .....	Aucune donnée disponible
pH .....	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) .....	Aucune donnée disponible
Point de fusion .....	177 °C (350 °F)
Point de congélation .....	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition .....	Aucune donnée disponible
Point d'inflammation .....	625 °C (1 157 °F)
Température d'auto-inflammation .....	Aucune donnée disponible
Température de décomposition .....	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) .....	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur .....	Aucune donnée disponible
Densité relative .....	0,9 (eau = 1)
Densité de vapeur relative à 20 °C .....	Aucune donnée disponible
Solubilité .....	Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau .....	Aucune donnée disponible
Viscosité .....	Aucune donnée disponible
Propriétés d'explosivité .....	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes .....	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité .....	Aucune donnée disponible

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV .....	< 1 %
---------------------	-------

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 RÉACTIVITÉ

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.



## ABSORBANT UNIVERSEL

### 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

### 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Températures extrêmement élevées ou faibles. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

### 10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Oxydants forts.

### 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

---

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë ..... Non classé  
Corrosion/irritation cutanée ..... Non classé  
Lésion/irritation oculaire grave ..... Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée ..... Non classé  
Mutagénicité des cellules germinales ..... Non classé  
Carcinogénicité ..... Non classé  
Reprotoxicité ..... Non classé  
Toxicité pour certains organes cibles  
(exposition unique) ..... Non classé  
Toxicité pour certains organes cibles  
(exposition répétée) ..... Non classé  
Danger en cas d'aspiration ..... Non classé

---

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 TOXICITÉ

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET VPVB

Aucune information supplémentaire disponible



## ABSORBANT UNIVERSEL

### 12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Autres informations ..... Éviter un rejet dans l'environnement.

---

## SECTION 13 ÉLIMINATION

### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations d'élimination

des déchets ..... Éliminer les déchets conformément à tous les règlements régionaux, nationaux et internationaux.

Écologie - déchets ..... Éviter un rejet dans l'environnement.

---

## SECTION 14 INFORMATIONS DE TRANSPORT

Conformément à ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

### 14.1 NUMÉRO ONU

Ne fait pas partie des produits dangereux selon les règlements de transport

### 14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU

Non applicable

### 14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non applicable

### 14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable

### 14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Autres informations ..... Aucune information supplémentaire disponible.

### 14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

#### 14.6.1 Transport terrestre

Aucune information supplémentaire disponible

#### 14.6.2 Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

#### 14.6.3 Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

### 14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET AU CODE IBC

Non applicable



## ABSORBANT UNIVERSEL

### SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 RÈGLEMENTS/LOIS PROPRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

##### 15.1.1 Règlements de l'UE

Aucune restriction de l'annexe XVII de REACH Ne contient aucune substance candidate REACH

Teneur en COV ..... < 1 %

##### 15.1.2 Règlements nationaux

Aucune information supplémentaire disponible

#### 15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Date de révision ..... 08/09/2014

Sources de données ..... RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT  
EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la  
classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances  
et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives  
67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE)  
n° 1907/2006  
FDS UE (annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins des dispositions en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Elles ne doivent par conséquent pas être considérées comme la garantie d'une propriété spécifique du produit.



**MATERIAL SAFETY  
DATA SHEET**



VOLGENS VERORDENING  
(EC) NO. 453/2010

**THORMASAFE 2018-01**

